

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2008

L'an deux mille huit, le seize juin, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Martine HERAULT (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Annie GOJJAT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à Mme Hennenfent), Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à M. Sornin), Jean-Michel DAUCHEZ (ayant donné pouvoir à Mme Régnier), Florence TAVEAU (ayant donné pouvoir à M. Durieux).

Le conseil municipal a désigné M. Yves GUIGNOUARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2008 a été approuvé.

■08-43 Proposition de création du site Natura 2000 « Pertuis Charentais – Rochebonne ». Avis du conseil municipal

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de création du site Natura 2000 « Pertuis Charentais-Rochebonne »,

Appelé à émettre son avis « motivé par des considérations scientifiques liées à l'existence, la représentativité ou l'état de conservation des espèces ou des habitants dont la protection est recherchée »,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Estime ne pas disposer en son sein des compétences scientifiques nécessaires et, en conséquence, ne peut pas émettre d'avis.

■08-44 Proposition d'extension du site d'intérêt communautaire « Pertuis Charentais ». Avis du conseil municipal

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition d'extension du site d'intérêt communautaire « Pertuis Charentais,

Appelé à émettre son avis « motivé par des considérations scientifiques liées à l'existence, la représentativité ou l'état de conservation des espèces ou des habitants dont la protection est recherchée »,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Estime ne pas disposer en son sein des compétences scientifiques nécessaires et, en conséquence, ne peut pas émettre d'avis.

■08-45 Désignation des représentants du conseil municipal à la commission intercommunale d'accessibilité

Le conseil municipal,

Appelé à désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité,

Après en avoir délibéré,

Désigne M. François AUBIN en qualité de représentant titulaire, par 19 voix contre 4 à M. Jean-Michel DAUCHEZ et M. Didier PRIVE en qualité de représentant suppléant, par 19 voix contre 4 à Mme Florence TAVEAU, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité

■08-45 Indemnité de conseil au receveur de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de M. Gilles LEFEVRE, Trésorier Principal de la Trésorerie de La Rochelle Banlieue sollicitant l'attribution de l'indemnité de conseil conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ne pas attribuer l'indemnité de conseil à M. Gilles LEFEVRE, Trésorier Principal de la Trésorerie de La Rochelle Banlieue.

■08-46 Subvention exceptionnelle associative

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Sol Fa sans Ré destinée au financement d'une participation au concours international de chant choral à Prague le 30 octobre 2008,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour et 4 abstentions (MM. Dauchez, Durieux et Mmes Régnier, Taveau), Mme Hennenfent (et par conséquence Mme Béconnier) n'ayant pas participé à cette délibération en raison de son implication au sein de l'association,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Sol Fa sans Ré.

La séance a été levée à vingt et une heures vingt.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Yves GUIGNOUARD

Mme DUBOIS

M. GOUSSEAU

Mme GRIZON

M. SORNIN

Mme JULIOT

M. PLANCHE

M. AUBIN

M. BRISE

M. COMTE

M. BERRUTI-MARTINEZ

M. PRIVE

Mme HENNENFENT

M. GRATECAP

M. PHILBERT

Mme VAN MELCKEBEKE

Mme POUVREAU

M. CHAVIGNAY

Mme JARRIAULT

Mme LARGE

M. DURIEUX

Mme REGNIER